



PROCES-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 02 décembre 2021 à 18h00
Au siège de la Communauté de Communes

Membres en exercice : 28 - Quorum : 15 - Présents : 17 - Procurations : 1 - Votants : 18

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO.

AURIBEAU : M. Roland CICERO.

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT.

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président).

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD.

LIOUX : M. Francis FARGE.

GARGAS : Mme Laurence LE ROY.

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI.

GOULT : M. Didier PERELLO.

JOUCAS : M. Lucien AUBERT.

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN.

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON.

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT.

VIENS : M. Frédéric ROUX.

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA.

Absents :

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

MENERBES : M. Patrick MERLE

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne procuration à M. Jean AILLAUD.

Etaient également présents :

CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Laurence SANDOVAL (Assistante de Direction).

Le Président remercie les membres du Bureau présents et les prie de bien vouloir excuser l'absence du sénateur Jean-Baptiste BLANC.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 07 octobre 2021.

PETITE ENFANCE

1 – CRECHE A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP) – APPEL A PROJET 2021 POUR LA LEVEE DES FREINS PERIPHERIQUES AU RETOUR A L'EMPLOI EN MATIERE DE GARDE D'ENFANTS

Le Président fait référence à l'appel à projets lancé en avril 2021 par la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse et le Conseil Départemental de Vaucluse, concernant un dispositif de Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) pour la levée des freins périphériques au retour à l'emploi en matière de garde d'enfants.

Il laisse la parole à Emmanuel BOHN qui explique que :

Ce projet de Crèches AVIP a pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des jeunes enfants de moins de 3 ans (5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap), en leur permettant d'obtenir une place en crèche pour leur enfant, et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par le Conseil Départemental, les services de Pôle Emploi, ou les autres acteurs de l'insertion. Ce dispositif s'adresse aux parents engagés dans une démarche active de retour à l'emploi et relevant d'une des caractéristiques suivantes : les bénéficiaires du Pôle Emploi, les allocataires du RSA, les familles monoparentales, les parents de moins de 25 ans sans diplôme, les parents habitant un quartier Politique de la Ville.

Ce projet présenté par la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, a été approuvé en comité de labellisation, avec les objectifs suivants :

- Création d'un réseau avec les acteurs du lien social et de l'emploi du territoire : Mission locale, Pôle emploi, EDES, le service insertion du Département, le CCAS, les Centres sociaux (Lou Pasquié et Maison Bonhomme), le Centre de formation ANPEP, l'association « Zou Vaï » (dans le cadre du dispositif « Zéro chômeur »), 2 associations d'insertion pour le retour à l'emploi,
- Attribution de 5 places dans le cadre du Label Crèches AVIP : 3 places à la crèche Le Nid à Apt, 1 place à la crèche La Chrysalide à Apt, 1 place à la crèche La Boite à Malices à Gargas,
- Accueil des enfants dans le cadre des 5 places AVIP au minimum 3 jours par semaine, de manière à répondre au mieux aux besoins des parents inscrits dans une démarche d'insertion et,
- Nomination d'un « référent AVIP » unique pour les 3 crèches concernées, qui sera l'interlocuteur des partenaires, des institutions et des autres Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

La commission d'accessibilité des services au public a émis un avis favorable le 5 octobre 2021, pour le projet AVIP présenté ci-dessus.

La Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse, le Conseil Départemental de Vaucluse et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) ont signé une convention tripartite relative à la labellisation des crèches Le Nid à Apt, La Chrysalide à Apt et La Boite à Malices à Gargas, dans le cadre du dispositif « Crèches AVIP », pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2022, renouvelable pour une durée maximale de 3 ans au regard de l'évaluation annuelle.

Un plan de financement pour cette action est proposé :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
62 – Autres services extérieurs	2 200,00 €	74 – Subventions d'exploitation	15 000,00 €
Déplacements, missions	2 200,00 €	Département 84	5 000,00 €
64 – Charges de personnel	12 800,00 €	CAF 84	10 000,00 €
Rémunération des personnels	8 657,00 €		
Charges sociales	3 762,00 €		
Autres charges de personnel	381,00 €		
TOTAL DES CHARGES	15 000,00 €	TOTAL DES PRODUITS	15 000,00 €
La subvention de 15 000 € représente 100% du total des produits			

Les subventions seront versées de la manière suivante :

- L'aide financière attribuée par le Conseil Départemental de Vaucluse sera versée à la notification de la subvention,
- L'aide financière attribuée par la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse sera versée à hauteur de :
 - 3 500 € à la notification de la subvention,
 - 3 500 € en début d'année 2022,
 - 2 500 € sur présentation de justificatifs des données d'activités 2021
 - 2 500 € sur présentation de justificatifs des données d'activités 2022

Roland CICERO demande si ce projet nécessite de l'embauche supplémentaire, Emmanuel BOHN précise que le coût total pour la communauté de communes est nul et qu'il n'y aura pas de recrutement supplémentaire. Sylvie PASQUINI demande si la sélection se fera en crèche ou à la CCPAL, quelle sera l'organisation etc. Emmanuel BOHN explique que c'est le Département de Vaucluse qui sera l'organisateur mais qu'il reviendra vers les communes dès qu'il aura plus de précisions. Roger ISNARD demande pourquoi le projet doit débiter en juillet 2022 et non en janvier, le Président répond que le Département en a décidé ainsi. Laurence LE ROY propose en termes de communication de faire un encart dans les bulletins municipaux. Jean-Pierre HAUCOURT demande si la situation « monoparentale » est un critère fermé, Emmanuel BOHN répond par l'affirmative. Sylvie PEREIRA s'interroge sur l'aide financière de 15 000 €, est-elle annuelle ? Le Président et Emmanuel BOHN confirment que oui.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement de ce projet tel que présenté ci-dessus.

Approuve la convention tripartite entre la CAF, le Département de Vaucluse et la CCPAL concernant la labellisation des crèches Le Nid, La Chrysalide et la Boîte à Malices, dans le cadre du dispositif « Crèches AVIP », pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2022, renouvelable pour une durée maximale de trois ans.

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer la convention tripartite ci-jointe, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC COTELUB POUR L'ETUDE CLIMAGRI

Frédéric SACCO rappelle les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et notamment la compétence « Protection et mise en valeur de l'Environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Il cite les délibérations de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) :

- La délibération du 21 décembre 2017 relative à l'élaboration d'un PCAET en partenariat avec COTELUB,
- La délibération du 14 décembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial Pays d'Apt Luberon,
- La délibération du 08 juillet 2021 relative à la signature de l'avenant n°1 de la convention de partenariat avec COTELUB relative au PCAET.
- La délibération du 07 octobre 2021 relative à la demande de subvention auprès de l'ADEME pour mener une étude ClimAgri en partenariat avec COTELUB,

Il cite également les délibérations de COTELUB :

- La délibération du 23 novembre 2017 relative au lancement du Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET,
- La délibération du 12 juillet 2018 relative à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et COTELUB,
- La délibération du 28 janvier 2021 relative à l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- La délibération du 04 novembre 2021 relative au groupement de commande avec la CCPAL pour l'étude ClimAgri.

Frédéric SACCO explique qu'il est économiquement avantageux et techniquement rationnel de réaliser conjointement l'étude ClimAgri à l'échelle des territoires de la CCPAL et de COTELUB en intégrant les enjeux communs aux deux territoires sur les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'alimentation.

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver la convention constitutive de groupement de commande.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la constitution d'un groupement de commande en partenariat avec COTELUB,

Dit que la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon sera le coordonnateur du groupement.

Autorise le Président à signer la convention constitutive de groupement de commande en vue de lancer une étude ClimAgri à l'échelle des territoires de la CCPAL et COTELUB.

Précise que la CCPAL est chargée de l'exécution financière du marché qui fera l'objet d'une refacturation pour moitié à COTELUB déduction faite des subventions perçues.

Autorise le Président à signer les actes et documents découlant de ladite convention pour l'exécution du marché.

QUESTIONS DIVERSES

Au vu de la situation sanitaire, Le Président fait un point avec les membres du Bureau sur les cérémonies des vœux qui devraient avoir lieu en décembre pour Saignon, et en janvier pour le reste des communes. Piette TARTANSON confirme que Rustrel a annulé cette cérémonie, de même que Lucien AUBERT à Joucas. Pierre TARTANSON souligne que la commune a organisé un calendrier de l'avent devant les maisons, que seulement 20 à 25 personnes prennent le verre de l'amitié chaque fois, et ce à l'extérieur. Laurence LE ROY propose d'organiser un repas de printemps à l'extérieur et non un repas de Noël.

Pascal RAGOT informe que toutes les grandes entreprises ont annulé les festivités et que les élus se doivent de montrer l'exemple.

Le Président rappelle qu'à la communauté de communes, le repas du personnel est également annulé. Il souhaite que toutes les communes aillent dans le même sens (soit organisation des vœux, soit annulation totale), et conclut que Le Préfet doit rendre sa décision le mardi suivant.

Emmanuel Bohn fait un point informatique suite à la cyber-attaque de la CCPAL : la messagerie refonctionne depuis ce jour (externalisation de celle-ci chez Microsoft), le service finances devrait refonctionner dès la semaine suivante mais des certificats administratifs ont été établis pour les entreprises en difficulté de trésorerie. Les factures d'eau potable ne sont toujours pas émises, il y a un manque de trésorerie, de ce fait la CCPAL sera peut-être amenée à souscrire une ligne de trésorerie. Il est possible que deux factures semestrielles d'eau soient émises au printemps prochain.

Une sauvegarde se fera dorénavant sur des disques durs extractibles. Un plan de reprise d'activité sera mis en place car la CCPAL pourrait malheureusement être encore cyber-attaquée.

Emmanuel BOHN souligne qu'une enquête sur les hackers est toujours en cours d'investigation par la Police Judiciaire de Nanterre.

Laurence LE ROY informe l'assemblée que la commune de GARGAS dispose enfin d'un distributeur de billets.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président lève la séance.

Le Président
Gilles RIPERT

